

## **Communiqué**

## **Pour diffusion immédiate**

### **PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : BIEN S'OUTILLER POUR Y FAIRE FACE**

**Louiseville, le 24 juillet 2018** - Les plantes exotiques envahissantes (PEE) représentent un enjeu de plus en plus important sur le territoire de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY). Le cas relayé dans les derniers jours de la Brasserie Dépareillée à Yamachiche démontre bien les impacts potentiels que ces plantes peuvent avoir, tant du point de vue de la biodiversité que de l'économie.

#### **Des impacts importants**

Les plantes exotiques envahissantes sont des plantes qui ont été introduites en dehors de leur aire de répartition naturelle, de façon volontaire ou non, et pour diverses raisons (ex. horticulture ornementale). « Ces plantes ont une capacité à se disperser de façon très rapide sur le territoire et les espèces indigènes ne possèdent pas les défenses nécessaires pour y faire face. Nous pouvons nous retrouver très rapidement avec des secteurs caractérisés par une très faible diversité végétale en raison des PEE, ce qui diminue également la qualité des habitats pour la faune » indique Francis Clément, directeur général de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche.

Plusieurs plantes exotiques envahissantes ont été identifiées sur le territoire d'intervention de l'OBVRLY, par exemple la renouée du Japon, le myriophylle à épi, l'anthesis des bois, le roseau commun (phragmite), etc. « La renouée du Japon, en plus de représenter une menace pour la biodiversité comme les autres PEE, peut également occasionner des dommages au niveau économique. En effet, cette plante, reconnue pour être parmi les 100 pires plantes envahissantes au monde, connaît une croissance rapide et peut former une colonie très dense en quelques semaines. Son contrôle demande plusieurs années d'efforts et le moindre relâchement peut permettre à la plante de revenir en force, celle-ci pouvant rester en dormance jusqu'à 10 ans dans le sol » ajoute M. Clément. D'ailleurs, toute personne qui détecte la présence d'une PEE peut en faire le signalement via l'outil SENTINELLE (site Web ou application mobile) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

#### **Une approche structurée et concertée**

Afin de compléter le portrait de la situation des PEE sur son territoire, une équipe de l'OBVRLY réalise une caractérisation sur le terrain durant la période estivale 2018. Les municipalités de la MRC de Maskinongé qui font partie du territoire de l'OBVRLY ainsi que les secteurs de Trois-Rivières-Ouest et Pointe-du-Lac seront visités. Ces informations permettront de cibler des secteurs prioritaires et d'identifier les actions à mettre en œuvre. Cette démarche de caractérisation a d'ailleurs été appuyée par le conseil des maires de la MRC de Maskinongé le 9 mai 2018.

Parmi les actions possibles, l'OBVRLY réfléchira au déploiement d'une campagne de sensibilisation, à l'élaboration de formations adaptées aux acteurs du milieu, à des essais de contrôle des PEE dans des milieux sensibles, etc. Le MDDELCC a d'ailleurs annoncé, le 18 juillet dernier, un investissement de 8 millions de dollars afin de lutter contre les PEE, ce qui démontre



l'importance du problème à l'échelle de la province. « Il s'agit d'un premier pas important dans la lutte contre les PEE au Québec. Les acteurs du milieu, que ce soit les élus municipaux, les producteurs agricoles, les citoyens, etc. sont de plus en plus préoccupés par la question. L'OBVRLY travaillera activement au cours des prochaines années avec l'ensemble de ces acteurs afin de limiter la dispersion de ces espèces et de réduire leurs impacts sur le milieu » conclut M. Clément.

*Rappelons que l'OBVRLY est un organisme à but non lucratif qui promeut la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi que la gouvernance participative sur son territoire d'intervention. Il est mandaté par le MDDELCC afin de réaliser le Plan directeur de l'eau (PDE) pour son territoire d'intervention, d'en faire la promotion ainsi que le suivi de sa mise en œuvre.*

Source : **Francis Clément, Directeur général**

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche

819 498-3033, poste 2221

[direction@obvrly.ca](mailto:direction@obvrly.ca)